

Service des personnels enseignants  
DPE 1  
Bureau de la mobilité

Affaire suivie par :  
Véronique Pezzulla  
Tél : 01 64 41 27 22  
Mél : [veronique.pezzulla@ac-creteil.fr](mailto:veronique.pezzulla@ac-creteil.fr)

20, quai Hippolyte Rossignol  
77 000 Melun  
[www.dsden77.ac-creteil.fr](http://www.dsden77.ac-creteil.fr)

Melun, le 23 mars 2021

Monsieur le Recteur de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement  
ayant des SEGPA, ULIS, Classes relais

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1<sup>er</sup> degré  
**(Pour attribution)**

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation  
nationale chargés d'une circonscription

Monsieur le responsable du site départemental de  
Seine-et-Marne de l'INSPE de l'académie de Créteil

Monsieur le responsable de l'INSPE du site  
départemental de Seine-et-Marne  
**(Pour information)**

## AFFICHAGE OBLIGATOIRE

**Objet : Appel à candidatures à profil pour les fonctions de Coordonnateur du Réseau d'Education Prioritaire « REP » - Rentrée scolaire 2021-2022.**

1 poste vacant :

- Circonscription de Montereau (1/2 poste)
- Circonscription de Nemours (1/2 poste)

Poste susceptible :

- Circonscription de Dammarie-Les-Lys (1 poste)

MISSIONS : Se référer à la fiche métier n°17

### I. Conditions et modalités de candidature

- **Conditions pour faire acte de candidature**

Etre enseignant du 1<sup>er</sup> degré ayant une bonne connaissance des problématiques de l'éducation prioritaire et des évolutions du dispositif.

- **Modalités pour faire acte de candidature**

Les candidats doivent faire parvenir leur candidature (lettre de motivation, curriculum vitae et titre de compétences) à l'inspection de l'éducation nationale dont ils relèvent **avant le 16 avril 2021**.

Après avoir apposé son avis, l'inspecteur de l'éducation nationale transmettra la candidature à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Seine-et-Marne – DPE 1 – à l'attention de Madame PEZZULLA – 20 quai Hippolyte Rossignol – 77010 MELUN Cedex **avant le 04 mai 2021**.

- **Entretien devant une commission**

Les candidats seront convoqués pour un entretien professionnel devant une commission chargée du recrutement qui se déroulera **courant mai 2021**.

## II. Classement des candidatures

Au terme de chaque entretien, la commission émettra un avis motivé qui sera pris en compte pour la nomination. A l'issue de l'ensemble des entretiens, au regard des avis émis, les candidatures seront hiérarchisées. Dans le respect de ce classement et au regard des postes à pourvoir, les nominations seront prononcées. Dans tous les cas, l'adéquation entre les compétences du candidat au profil du poste sera privilégiée. L'avis émis par la commission chargée du recrutement porte uniquement sur les compétences, capacités ou attitudes attendues en raison de la spécificité du poste et ne préjuge en rien de la valeur professionnelle du candidat.

## III. Conditions de nomination

Les candidats retenus seront nommés à titre définitif. A défaut, ils seront affectés à titre provisoire.

Pour le Recteur et par délégation,  
La Directrice académique des services de  
l'éducation nationale de la Seine-et-Marne,

  
Valérie DEBUCHY

**Fiche descriptive de poste à profil hors mouvement  
Fiche n°17**

**CORDONNATEUR REP**

**Profil du poste :**

Cette mission s'inscrit dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire et des objectifs d'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture par tous les élèves.

Le coordonnateur REP exerce ses missions sous l'autorité hiérarchique de l'Inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne et sous l'autorité fonctionnelle du principal du collège et de l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription, co-pilotes du réseau.

Le coordonnateur REP est un acteur essentiel de la mise en œuvre des priorités nationales en lien avec les territoires de l'éducation prioritaire.

Ce poste nécessite une grande disponibilité horaire fondée sur le temps de service annualisé des fonctionnaires (1607 heures) et le coordonnateur doit pouvoir répondre à des contraintes horaires sans rapport avec celles des personnels enseignants exerçant auprès d'élèves.

**Missions :**

*Réf. circulaire n°2014-077 du 4-6-2014 (BO n°23 du 5 juin 2014)*

**1. Missions en lien avec le pilotage du projet de réseau**

- Définir, en collaboration avec les co-pilotes du réseau, le calendrier, le contenu et les modalités d'évaluation des temps de concertation et de formation ;
- Préparer les comités de pilotage du réseau avec les pilotes, y participer et renseigner les tableaux de bord du réseau ;
- Aider les équipes pédagogiques à formaliser et à évaluer les actions mises en œuvre, en cohérence avec le projet de réseau ;
- Contribuer à la continuité pédagogique et éducative des actions entre le premier et le second degré, en favorisant la mise en œuvre d'outils numériques adaptés ;
- Dans le cadre des relations avec la municipalité et les associations, favoriser le développement des partenariats et projets éducatifs locaux, en particulier le projet éducatif territorial (PEDT) ou ceux relevant de la politique de la ville ;
- Veiller à la cohérence des actions éducatives définies par le réseau et à leur articulation avec les dispositifs menés en partenariat, notamment les programmes de réussite éducative (PRE) et les projets éducatifs territoriaux (PEDT)
- Participer aux conseils école-collège, aux conseils pédagogiques en collège et aux conseils de cycle dans le premier degré, afin que les choix définis dans le projet de réseau soient mis en œuvre ;
- Organiser au sein du réseau la diffusion des pratiques pédagogiques innovantes et des projets engagés.

**2. Missions institutionnelles**

Le coordonnateur REP, fait partie de l'équipe de réseau, ce qui nécessite une bonne connaissance des missions de chacun des membres de l'équipe et des partenaires extérieurs. Il participe activement à la préparation, à l'animation d'instances constitutives du réseau (comité de pilotage du réseau, conseil école-collège, conseil de cycle, conseil pédagogique).



Il lui est par ailleurs demandé de :

- Contribuer à la mutualisation et à la valorisation, au niveau départemental et académique, des pratiques pédagogiques et des projets innovants du réseau (proposition d'articles, comptes rendus, interviews, reportages...);
- Communiquer à la direction académique les comptes rendus, les dates et les ordres du jour des comités de pilotage du réseau ;
- Renseigner les tableaux de bord du réseau pour une diffusion aux pilotes et une remontée à la direction académique ;
- Participer aux réunions départementales des coordonnateurs organisées par la direction académique.

**Connaissances et compétences :**

- Connaissance des fonctionnements des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés ;
- Connaissance des objectifs de la loi du 26 juillet 2019 pour une Ecole de la confiance et plus particulièrement des orientations de l'éducation prioritaire ;
- Capacité à faire preuve d'initiative, à être force de proposition, à impulser et accompagner une dynamique de projet ;
- Adaptabilité, autonomie, capacité d'écoute, capacité à travailler en équipe ;
- Aptitude à la communication orale (conduite de réunions) et écrite ;
- Maîtrise de l'outil informatique et des usages numériques de communication (traitement de texte, tableur, ENT, réseaux d'échanges, site web).